

Sainte-Colome

Vallée d'Ossau



SAINTE-COLOME

BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER 2024

Contenu de ce numéro :

- État Civil
- Les Commissions
- Budget communal
- Vie scolaire
- Le mot des Associations
- Intercommunalité
- Infos utiles

La Mairie

Adresse :

3 Rue Principale
64260 SAINTE COLOME

Téléphone :

05 59 05 62 65

Adresse de messagerie

secetaire@saintecolome.fr

La Mairie est ouverte au public les mardis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h ainsi que les vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Vos Élus

Jean-Pierre Garrocq - Maire
Bernard Pinout - 1er Adjoint
Marie-Anne Carrillo - Social

Eric Delie - Travaux

Vous pouvez prendre rendez-vous avec vos élus aux heures d'ouvertures de la Mairie.



Le Mot du Maire

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs Vœux pour 2024. Vœux de bonheur, de santé, de plaisir, de courage et d'amitié pour vous et vos familles.

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation du parcours d'interprétation avec malheureusement la disparition de son principal maître d'œuvre Christian Colinet, ainsi que la réalisation des toilettes publiques. Tout ceci a demandé beaucoup de travail aux Conseillers Municipaux avec je le répète une fois de plus dans l'esprit la maîtrise des coûts par la recherche des subventions dans le souci de continuer à ménager les impôts de chacun. La voirie a fait elle aussi l'objet de toute notre attention en suivant les priorités fixées.

Nos finances étant de plus en plus restreintes de nouveaux arrêtés vont être publiés concernant l'entretien de la voirie, la circulation et les espaces verts.

Je tiens ici à féliciter le Conseil Municipal pour sa capacité de travail, pour son implication, son assiduité, sa bonne humeur et son sens des responsabilités.

Merci également à l'équipe de bénévoles qui a pris en main le fleurissement du village.

Bravo pour leur assiduité et leur travail aux associations : Comité des fêtes, ALMASC, l'APE et Aimer chanter.

Merci aux employés Municipaux Christelle, Florence et Maurice pour l'excellent travail qu'ils font avec nous et pour nous.

Bien à vous.

Jean-Pierre Garrocq

Il ne sert de rien à l'homme de gagner la Lune s'il vient à perdre la Terre

François Mauriac



Environnement



Patrimoine



Tradition

NAISSANCES

Gabriel RUIZ	le 12 avril 2023
Constance COUMES	le 23 mai 2023
Alban SAVAJOLS	le 1 ^{er} septembre 2023

DÉCÈS

Christian COLINET	le 18 octobre 2023
Jacques LABOURDETTE	le 1 ^{er} novembre 2023
Marie VIGNAU-BALOUS épouse GUILHAMET	le 3 décembre 2023

VOIRIE

La municipalité considère l'entretien de la voirie comme une priorité essentielle afin de préserver notre patrimoine.
Cependant, en raison de contraintes financières croissantes et des aléas climatiques, il est nécessaire de réévaluer nos interventions prioritaires.
Des mesures sont en cours d'étude pour optimiser l'utilisation de nos voiries
Malgré ces défis, nous nous engageons à faire de notre mieux pour garantir la qualité de nos routes.

LOCALISATION DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

LOCALISATION DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023	MONTANTS H.T.
CHEMIN DE TABALOU - Mise en place de revêtement en enrobés	6 043,95 €
CHEMIN D'OSSAU ABRIS BUS - Pose de caniveaux	1 185,00 €
CHEMIN D'OSSAU - Mise en place de revêtement en enrobés	23 124,75 €
CHEMIN D'OSSAU N° 23 et 25 - Pose d'un revers d'eau et revêtement bicouche	1 360,90 €
RUE PRINCIPALE - Mise à niveau de tampons et suppression d'une chambre de tirage	2 638,88 €
CHEMIN DE JORT - Remplacement du caniveau grille en traversée de voie	1 901,75 €
CHEMIN PÉDESTARRÈS - Mise en place d'un revêtement bicouche	12 390,00 €
CHEMIN LARRIBÈRE - Rebouchages partiels de nids de poules	5 400,00 €
PRÉPARATION DES CHANTIERS	805,00 €
TOTAL H.T.	54 850,23 €



Subvention du département H.T. :	29 119,02 €
Reste à charge pour la commune H.T. :	25 731,21 €

ÉCLAIRAGE PUBLIC

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANTS
Rénovation de l'éclairage public Chemin de Tabalou	15 420,73 €
Participation Territoire Energie 64	11 088,21 €
Reste à charge pour la commune	4 332,52 €



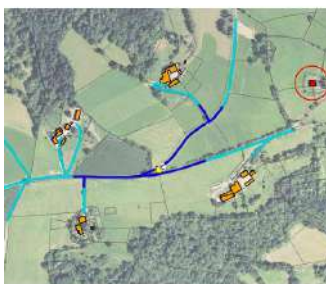
DÉFENSE INCENDIE

La commune continue son effort d'équipement en matière de défense incendie. Les opérations réalisées en 2023 s'élevaient à 43 554,67 € TTC, en attente d'une subvention de 18 087,00 €. Cette année, conformément aux préconisations du schéma directeur, nous allons procéder à l'installation d'une bache d'incendie route de Bescat et Mifaget au carrefour du chemin Arricau. Réalisation début 2024.



La mise en place de ce point d'eau permettra de couvrir plusieurs unités foncières bâties dont des bâtiments agricoles. Il n'était pas possible à cet endroit d'implanter une borne d'incendie. Le débit du réseau étant insuffisant, la mise en place d'une réserve de 120 M3 a été préconisée.

Estimation des travaux 29 961,00 € H.T.
Subvention attendue DETR/DSIL 40%



RESTAURATION SCOLAIRE

DÉSIGNATIONS

MONTANTS

Fourniture de matériels de restauration	3 171,60 €
Financement France Relance	2 029,05 €
Reste à charge pour la commune	1 142,55 €



ENVIRONNEMENT



Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI)

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a approuvé par arrêté le plan départemental de protection des forêts contre les incendies pour le département (PDPFCI), pour la période 2020-2030.

Le département des Pyrénées-Atlantiques est confronté d'une part à un aléa feux de forêt en période estivale – jusqu'à présent limité, mais qui semble s'aggraver en lien avec le changement climatique – et d'autre part à un risque lié aux conséquences de feux sauvages ou de débordements d'écobuages en automne et hiver.

Dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels, le plan de protection des forêts contre les incendies a pour objectifs la diminution du nombre de départs de feux de forêts et la réduction des surfaces brûlées ainsi que la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences.

Ce document est le fruit d'un travail de concertation entre les services de l'État, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), les élus locaux et les différents acteurs de la protection des forêts contre les incendies et de la gestion des espaces naturels.



PROJETS ET RÉALISATIONS

LE LAVOIR



Le lavoir restauré a été inauguré le 7 mars 2023 en présence des conseillers départementaux, Laure Laborde et Clément Servat, du Président du Leader, Claude Lacour et de plusieurs élus locaux ainsi que de nombreux villageois.

Les travaux de rénovation réalisés depuis juin 2022 comprennent la rénovation de la toiture puis une remise en état des bassins du lavoir et de l'abreuvoir.

Ce projet a été financé par le département des Pyrénées-Atlantiques, grâce au programme « Mélusine »* qui vise à mettre en valeur des édifices et infrastructures qui témoignent de l'histoire locale, et par le fonds européen « Leader », qui accompagne le développement des zones rurales. Cette intervention vise à préserver cet héritage de la commune et à lui donner une nouvelle jeunesse.



Montant des travaux :	31 271,08 €
Subventions :	18 366,23 €
Reste à charge pour la commune :	12904,85 €

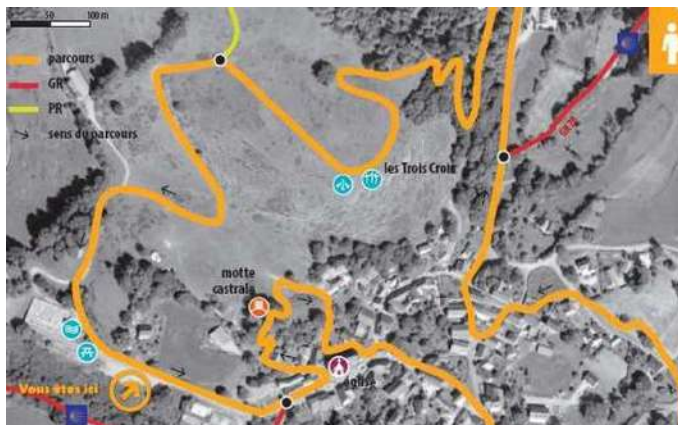
*Mémoire des Lieux d'Usage Sociétaux et d'Identité Notoires et Émotionnels

LE SENTIER D'INTERPRÉTATION

Au cours de la précédente mandature, un réseau de sentiers de randonnée a été créé et aujourd'hui satisfait les nombreux promeneurs qui viennent découvrir le village. La municipalité a souhaité poursuivre cette démarche qui a mobilisé un groupe de personnes passionnées par la mise en valeur de ce qui nous entoure. Elle a placé la question patrimoniale au cœur de la réflexion animée par l'ambition d'une revalorisation du village.

C'est une dynamique qui porte à la fois sur la « proximité » plutôt orientée vers des aménagements au profit des riverains et de la vie de quartier et sur « l'attractivité » destinée à la mise en valeur du patrimoine procurant une redynamisation du village.

Une attention particulière a été portée sur l'architecture des maisons, certaines quadri centenaires, aux galeries, porches, fenêtres à meneaux, à la richesse architecturale de l'église gothique du XII siècle, à la butte féodale, aux vestiges du château en ruine, à son lavoir et enfin le site panoramique des 3 croix où a été installée une table d'orientation qui détaille la géologie de la vallée.



Montant des travaux :	74 718,14 €
Subventions (État ; Région ; LEADER) :	51 737,07 €
Reste à charge pour la commune :	22 981,07 €

Organismes ayant participé et financés à ces travaux.



PROJETS ET RÉALISATIONS

TOILETTES PUBLIQUES

Pour que nos espaces publics soient à la fois accessibles et accueillants, il était essentiel d'y mettre à disposition des toilettes publiques de qualité. Cette nécessité concerne tout particulièrement les femmes ainsi que des groupes plus spécifiques, notamment les personnes âgées, les personnes souffrant d'un problème de santé ou handicapées.

L'accès aux toilettes doit être garanti dans l'espace public mais surtout elles doivent être propres et commodes. C'est pourquoi

nous avons décidé l'installation de sanitaires avec fonctionnement automatique afin d'apporter confort et hygiène aux usagers. Bien que la présence de toilettes n'éradique pas les mauvais comportements, elle limite tout de même les incivilités que l'on peut parfois constater le long des murs, dans les recoins du village. La présence de sanitaires publics c'est aussi offrir un service, parmi tant d'autres, attendu par les touristes. Elle traduit une attention portée par la collectivité à l'accueil touristique.

Le choix du belvédère, de par sa situation et sa fréquentation, s'imposait. Il est en effet situé sur un axe aussi bien fréquenté par les habitants de la commune que par les touristes.

Des plantations viendront prochainement agrémenter le site.



MONTANT DES TRAVAUX

Sanitaires	58 817,73 €
Travaux annexes :	16 192,03 €
Subventions de l'Etat :	17 560,00 €
Reste à charge pour la commune :	57 449,76 €



HOMMAGE À CHRISTIAN COLINET

Christian Colinet nous a quitté le 18 octobre 2023.



Il était un pilier au sein du conseil municipal, notamment en tant qu'animateur de la commission projet. Grâce à lui, des projets comme la rénovation du lavoir, la création du sentier d'interprétation du patrimoine et la mise en place du site internet de la commune ont vu le jour.

Sa dévotion envers les affaires de la commune était aussi grande que sa jovialité et sa bonne humeur.

Un dernier hommage lui a été rendu lors du dernier conseil municipal, où une minute de silence a été observée pour lui témoigner notre respect et notre reconnaissance pour tout ce qu'il a accompli.



Adishatz Christian.

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE



Les "Embellie-Sœurs" de Sainte-Colome, groupe d'inspiration et d'action essentiellement féminin, poursuit son équipée avec ardeur, constance, cohésion et bonne humeur, dans la mission qu'elle s'est donnée - voilà bientôt 4 ans - d'apporter sur différents lieux de l'espace public, un soin particulier à l'entretien paysager et au fleurissement : désherbage, plantations, arrosage, taille et mise en forme.

Chaque semaine, une communication Whatsapp circule entre les membres sur l'opportunité (ou pas) d'intervenir, dictée par les conditions météo, l'urgence saisonnière à agir, la disponibilité de chacun. Un groupe d'intervention peut se mobiliser à partir d'un effectif minimal de 3 membres, mais plus généralement on tourne à 5 ou 6, voire 7 ou 8 participants.

Les théâtres d'opérations se situent, entre autres, aux abords du cimetière, espace "Labeytare" à l'entrée du village, zone autour de

On peut saluer chaleureusement, dans la même démarche, l'implication d'acteurs œuvrant de façon individuelle à l'entretien et l'embellissement d'espaces communs, tels Ambroise Vignau-Balous, cet éternel jeune et volontaire de 86 ans, ou Édouard Doussine qui s'exerce à maintenir la fontaine "Hound de Bach" dans la fraîcheur des temps où elle était encore en service.



Le groupe a opéré ponctuellement un toilettage de l'église en préparation de la célébration animée par la chorale "Aimer Chanter" le jour de la messe programmée cette année le 14 Janvier.

On a pu admirer, pour la seconde fois consécutive avec les fêtes de fin d'année, la grandiose animation nocturne d'une crèche illuminée au pied de la tour du Clocher.



Le groupe est ouvert à toute bonne volonté qui veut s'inscrire dans cette démarche participative et communautaire. Nous sommes preneurs aussi de plants, oeillets, pousses, graines...que vous auriez en excédent dans vos jardins, susceptibles de fleurir et enrichir nos espaces communs (qui sont aussi les vôtres).



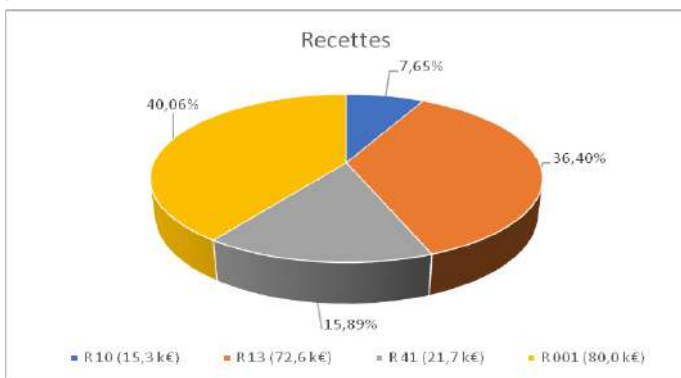
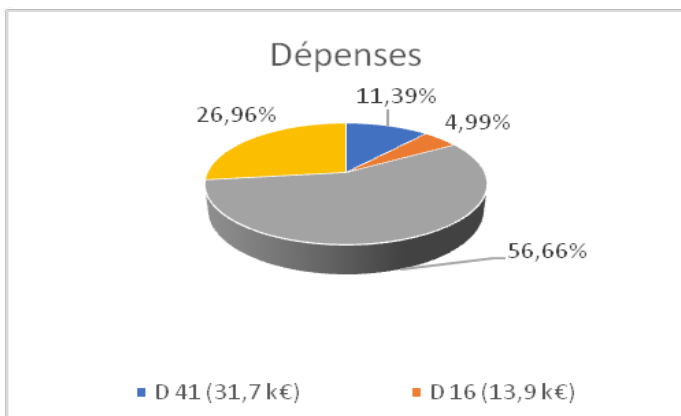
Grand merci, et les Embellisseurs vous souhaitent une

Bonne Année 2024!



Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes

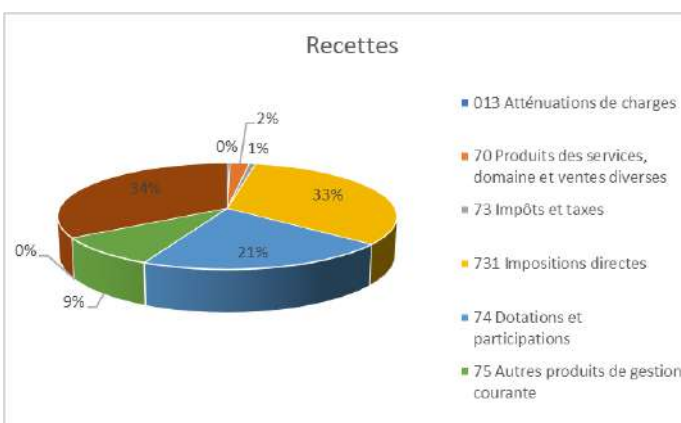
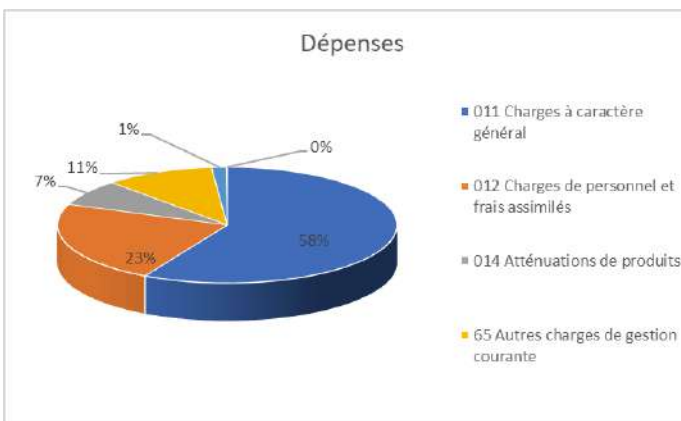
INVESTISSEMENT



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
041	Opérations patrimoniales	31714,68
16	Emprunts et dettes assimilés	13 905,47
21	Immobilisations corporelles	157 772,77
23	Immobilisations en cours	75 082,25
	TOTAL DEPENSES	278 475,17

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 267,88
13	Subventions d'investissement reçues	72639,84
041	Opérations patrimoniales	31714,68
001	Excédent d'investissement reporté	79 956,89
	TOTAL RECETTES	199 579,29

FONCTIONNEMENT



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	187 836,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	73 686,96
014	Atténuations de produits	23 684,00
65	Autres charges de gestion courante	33 703,19
66	Charges financières	4 551,05
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	267,99
	TOTAL DEPENSES	323 729,27

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 486,59
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	10 854,83
73	Impôts et taxes	3 573,00
731	Impositions directes	168 666,10
74	Dotations et participations	109 168,25
75	Autres produits de gestion courante	47 256,28
76	Produits financiers	1,90
002	Excédent de fonctionnement reporté	174 159,49
	TOTAL RECETTES	515 166,44

ÉCOLE DE SAINTE-COLOME

Rétrospective de l'APE Les Castors : Événements et Animations à Sainte-Colome



Une Assemblée Générale familiale

Le samedi 30 septembre, l'ape Les Castors a tenu son assemblée générale dans la commune de Sainte-Colome. Cette réunion a été suivie d'une joyeuse auberge espagnole. Lors de cette rencontre, les membres de l'APE ont échangé sur les réalisations passées et les projets à venir, créant un espace propice à la discussion et à la collaboration.

L'Association des Parents d'Élèves, Les Castors, a clôturé l'année avec une série d'événements et d'animations engageants, renforçant le lien communautaire dans les charmantes communes de Seignacq-Meyracq et Sainte-Colome.

Un Halloween Envoûtant

Le mardi 31 octobre, la magie d'Halloween a enveloppé la commune, avec une promenade nocturne des enfants déguisés. Ces petits visiteurs, armés de sourires espiègles, ont sillonné les rues en quête de bonbons, créant une atmosphère festive et chaleureuse. La participation enthousiaste des habitants a rendu cette soirée mémorable pour les enfants, petits et grands.



Les projets en quête d'organisation

En perspective, l'APE prépare également le terrain pour le carnaval, prévu courant fin février début mars à Sainte-Colome. Une célébration colorée et divertissante en perspective, destinée à rassembler la communauté dans un esprit de joie et de camaraderie.

Ainsi, l'année écoulée a été riche en moments conviviaux et en actions concrètes pour l'APE Les Castors. Ces initiatives notables témoignent de l'engagement continu de l'association envers la communauté scolaire et la vie locale. Nous attendons avec impatience les futurs projets et événements que l'APE réserve à Seignacq-Meyracq et Sainte Colome.



Le repas de Noël

L'engagement continue !

Cependant, l'APE Les Castors ne compte pas s'arrêter là. Le dimanche 12 janvier prochain, un stand de vente de gâteaux ajoutera une touche sucrée aux festivités de Sainte Colome. Les gourmands pourront se régaler tout en soutenant les initiatives de l'association.



Le spectacle de Noël

Pour cette nouvelle année scolaire :

Notre enseignante, Valérie PECCOL, conserve 3 niveaux d'enseignement, soit 7 CP, 8 CE1 et 5 CE2. Ainsi, chaque effectif est réparti équitablement au sein de notre RPI qui compte 63 enfants.

Afin d'embellir le village et d'accueillir au mieux nos élèves, des travaux sur les façades de l'école ont été réalisés. En effet, le crépi vieillissant a été refait entièrement par une entreprise locale.

Le spectacle de fin d'année, organisé par la commune, s'est déroulé le 15/12/2023 à la salle des fêtes, il était accompagné d'un goûter pour tous les enfants.

Les enfants de l'école se régalaient des douces attentions quotidiennes de Florence et ils ont pu apprécier le délicieux repas de Noël, préparé par ses soins.



CHORALE AIMER CHANTER

Depuis toujours, la chorale est fière et heureuse d'appartenir à la commune de Sainte-Colome. Lorsque nous allons chanter ailleurs, on nous demande : mais d'où venez-vous ? Et quand on répond de Sainte-Colome, on précise : un joli petit village en haut de la colline, gardien de l'entrée de la Vallée d'Ossau. Et on reprecise : faut aller voir, c'est beau !!

De septembre à juin, les choristes qui viennent de la Vallée d'Ossau, de l'agglomération de Pau et de la plaine de Nay, montent le mardi soir pour répéter dans la salle des fêtes. Cette année, nous chantons des airs de la période baroque, de Bach, Vivaldi et leurs petits copains. Ils avaient un don pour faire une musique compliquée. Très beau à l'arrivée, mais pas facile à étudier ! On s'accroche !!

L'année dernière, c'était un peu plus simple avec des musiques de films. On a fait un concert qui a eu beaucoup de succès dans la salle Espalungue, à Arudy, accompagnés par un orchestre.

Prochainement, ce mois de janvier, la chorale va participer à la messe de la fête du village, le 14 janvier. Ensuite, elle produira un concert à Arudy, au mois de mai prochain.

Tous les choristes se joignent à moi pour remercier la municipalité pour le prêt de la salle, et, puisque c'est la saison, pour présenter les meilleurs vœux à toute la population.



COMITE DES FÊTES



Petit retour sur les fêtes de 2024 !

Nous vous remercions d'être venus aussi nombreux pour animer ces fêtes 2024 qui ont connu un franc succès. Les villageois ont pu apprécier le repas servi vendredi soir par le traiteur M Gorin, suivi du bal où s'est retrouvée la jeunesse des environs. Le samedi, en début de soirée, c'était au tour des enfants de se regrouper en haut du Boila pour une descente aux flambeaux depuis les Trois Croix jusqu'à la salle pour tous, suivi du bal animé par le podium Insomnia. Le dimanche, après la messe et le dépôt de gerbe au monument aux morts, c'est sous un ciel couvert que la population a rejoint la salle des fêtes pour l'apéritif

offert par la municipalité. Nous souhaitons remercier tous ceux qui nous ont permis d'organiser ce superbe week-end de fêtes. En vous attendant aussi nombreux et enthousiastes pour nos prochains événements qui seront le feu de la Saint Jean ainsi que le bal traditionnel qui se dérouleront durant l'été 2024 !

ALMASC

Le 18 février 2023, une joyeuse assemblée de 51 personnes s'est réunie pour célébrer la traditionnelle galette des rois. Une atmosphère chaleureuse et conviviale a enveloppé la salle des fêtes, créant un moment mémorable de partage et de rires. Puis, le 26 mai, une escapade enchantée à Lourdes a réuni 21 participants. Une plongée dans la magie du musée Grévin était organisée. Cette journée s'est conclue par un festin au restaurant Le Bon Accueil à Bartres, ajoutant une touche délicieuse à cette expérience mémorable. En rappelant à toutes et à tous l'importance de l'amitié et du divertissement, la salle des fêtes accueille, comme à l'habitude tous les mercredis dès 14 heures, les passionnés de belote ou de scrabble. Ces réunions, placées sous le signe de la bonne humeur et du partage, se terminent par un goûter bien mérité.



SYNDICAT DE JAOÛT (Gestion de l'estive de Jaoût)

La campagne 2023 s'est déroulée avec succès. Serge GARROCCQ a rejoint notre estive avec son troupeau de brebis. Nous avons également accompli des travaux importants tels que le crépi de la vieille réserve et le renforcement des abreuvoirs. Dans le prolongement de nos futurs projets, nous prévoyons la réfection à neuf des trois captages de nos sources et l'agrandissement du parc situé en partie haute. Ces projets bénéficieront d'une subvention de 70 %, soulignant l'engagement et la contribution des éleveurs. Le syndicat exprime sa gratitude envers eux pour leur participation assidue, assurant ainsi un bon fonctionnement tout au long de la saison.



SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU

A l'heure où nous publions le Bulletin Municipal, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les chiffres pour 2023. Toutefois vous pouvez consulter le dernier rapport sur les prix et la qualité du service grâce à ce QRcode. Vous trouverez également ces informations sur notre site internet : <https://www.sainte-colome.fr/vivre-a-sainte-colome/eau-et-assainissement>



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT



Une étude a été lancée en novembre 2023 afin de réaliser le prochain schéma directeur des eaux pluviales sur les Communes de Bescat, Sévignacq-Meyracq et Sainte-Colome.

Cette mission sera accompagnée du repérage précis de nos réseaux E.P. Vous pouvez consulter le dernier rapport sur les prix et la qualité du

service grâce à ce QRcode.

Vous trouverez également ces informations sur notre site internet :

<https://www.sainte-colome.fr/vivre-a-sainte-colome/eau-et-assainissement-2>



C.C.V.O.

Horaires d'ouverture habituels des déchetteries		
Jours	10h – 12h	14h – 18h
Lundi	Geteu	Louvie-Juzon
Mardi	Geteu	Louvie-Juzon
Mercredi	Louvie-Juzon	Geteu
Jeudi	Geteu	Louvie-Juzon
Vendredi	Louvie-Juzon	Geteu
Samedi	Geteu et Louvie-Juzon	

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.



RAPPELS À LA LOI

Déchets verts

Il est interdit de brûler des déchets verts (feuilles mortes, tonte de pelouse, branchages, ...) à l'air libre et dans les incinérateurs.

En cas de non-respect de la loi, une contravention de 450 euros peut être appliquée.

Article R632-1 du Code Pénal :

[...] est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe le fait de déposer, abandonner, jeter ou déverser en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service des collectes, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et horaires de collecte ou de tri des ordures. [...]

Sentier d'Interprétation du patrimoine

Par arrêté municipal n°2023-19 en date du 18 avril 2023, [...] « La circulation des animaux est interdite sur le Sentier d'Interprétation du Patrimoine à l'exception de celle des chiens tenus en laisse. » [...]

Divagation des chiens

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître dès qu'il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Un chien est aussi considéré comme divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Élagage

Il est de la responsabilité du propriétaire des arbres riverains des réseaux (électricité, télécommunications, voirie) d'assurer l'élagage, l'abattage, etc. afin de prévenir l'endommagement des réseaux ou les risques d'interruption de service.

Selon l'arrêté municipal en date du 22 octobre 1996 :

[...] « Art 1) – Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

Art 2) – Les opérations d'élagage, et de recépage sont effectuées à la diligence des propriétaires et fermiers.

Elles ont lieu chaque année de OCTOBRE à JANVIER, et doivent être au plus tard terminées le 30 janvier.

Art 3) – Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage et de recépages prévus à l'article 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires et fermiers après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet. [...]

Plantations (haies, arbres, arbustes, ...)

Certaines règles de distance et de hauteur sont à respecter vis-à-vis de la propriété de votre voisin.

Ainsi, vous pouvez planter un arbre de plus de 2 mètres à condition de respecter une distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine. Il n'existe pas de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

Par contre, si l'arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres, vous devez respecter une distance minimale de 0,5 mètre jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine et maintenir sa hauteur à 2 mètres maximum.



SUBVENTION VERSEES AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	MONTANT
A.L.M.A.S.C.	350 €
Association de Parents d'Élèves « Les Castors »	400 €
Association sportive du collège d'Arudy	100 €
Étoile Sportive d'Arudy	200 €
Secours Populaire	350 €
Comité des Fêtes de Sainte-Colome	600 €
Association Aimer Chanter	200 €
Handball Club Vallée d'Ossau	200 €
Protection civile – Aide à l'Ukraine	300 €
Association Radio Oloron	50 €
Les Marcheurs Cueilleurs	150 €
TOTAL	2 900 €

LOCATION DE LA SALLE POUR TOUS

TARIFS :

- ⇒ 50 € pour les administrés de Sainte-Colome
- ⇒ 250 € pour les autres personnes
- ⇒ Location de la salle de réunion : 30 €/jour
- ⇒ La mise à disposition gratuite pour les entités suivantes :
 - Associations de la Commune,
 - Maison de retraite Argelas,
 - L'établissement PEP 64 de Sévignacq-Meyracq
- ⇒ Mise à disposition à titre gratuite pour une association sportive ou culturelle, à la place d'une subvention communale, sur délibération du Conseil Municipal.
- ⇒ Location de la Salle pour Tous pour les personnes extérieures au village la journée en semaine : 100 €

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.



Ce document de huit pages, que vous pouvez télécharger grâce au QR code, est établi par le maire à destination de la population de la commune. L'objectif du DICRIM est d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé, sur leurs conséquences et sur ce qu'il doit faire en cas de crise. Le maire y recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune. Le citoyen informé est ainsi moins vulnérable.



POINT SUR LA FIBRE

La fibre est maintenant distribuée dans une très grande partie de la commune. Il subsiste quelques secteurs non encore équipés, mais qui devraient être traités assez rapidement.

Si vous souhaitez plus d'infos, vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site de THD64. Nous vous mettons le lien grâce à ce QRcode.

